

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

COMPTE RENDU

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Céline VIRETTI, Paul GAILLARD, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Aurélie GROSSO, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Gilbert SUROY, Sylvestre PIGNOLY

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

Nathalie JEAN	à	Aurélie GROSSO
Amor BOUKHECHAM,	à	Pascal BREBION
Gérard COUSTABEAU	à	Didier JEAN
Michel ROUSSIER	à	Céline VIRETTI
Danielle CARELLO	à	Paul GAILLARD
Audrey SERAFINI	à	Régis POSTIAUX

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Procès-verbal Conseil Municipal du 6 Mai 2021

Monsieur le Maire en donne lecture et demande s'il y a des questions, il n'y en a pas.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 22/21– CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC A L'IME LE COLOMBIER – MAISON DES ASSOCIATIONS

- Vu la demande de l'Institut Médico-Educatif le Colombier,
- Considérant les travaux en cours à l'IME le Colombier,

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition du domaine public établie entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et l'Institut Médico-Educatif le Colombier.

DIT que ladite convention a pour objet de définir et préciser les modalités techniques, juridiques et économiques de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'IME le Colombier pour assurer, sous sa seule responsabilité, la continuité de son activité jusqu'à la fin des travaux.

DIT que la commune met à disposition de l'IME le Colombier un bureau et deux salles situés à la Maison des associations moyennant une redevance mensuelle de neuf-cents (900) euros.

DIT que la présente convention prend effet à compter du 26 Avril 2021 et s'achèvera le 1^{er} Juin 2021 et n'est pas renouvelable.

N° 23/21– APPROBATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE DEUX SALLES AU VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME A L'IME LE COLOMBIER

- Considérant les travaux en cours à l'IME le Colombier,
- Vu la demande de location présentée par l'Institut Médico-Educatif le Colombier,

DECIDE de louer les Salles 5 et 6 du Village de Vacances du Hameau de la Baume à l'Institut Médico-Educatif le Colombier, qui en a fait la demande.

DIT que le tarif de location est de 1 000,00 € par mois.

DIT que la présente mise à disposition prend effet à compter du 12 Avril 2021 et s'achèvera le 31 Mai 2021.

N° 24/21– APPROBATION D'UNE PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE BAIL – AGNES & CO

- Considérant la demande de Madame Agnès VAILLANT, gérante de la société AGNES & CO, dont le siège social est situé Quartier Petit Saint Paul, Mas de l'Arche – 13840 ROGNES, sollicitant la location d'un local communal,

DECIDE de conclure une promesse synallagmatique de bail entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et la Société AGNES & CO, pour la location d'un local communal situé Place Henri de Groux.

DIT que la durée initiale est fixée à un an, renouvelable deux fois.

DIT que le loyer mensuel est arrêté à 400,00 €.

N° 25/21 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE AU PROFIT DE LA SAS BALUZE DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION

- Vu la demande de la SAS BALUZE pour organiser une exposition des œuvres de Monsieur Matthieu Ricard à l'Abbaye de Silvacane,

DECIDE d'approuver la convention avec la SAS BALUZE pour la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane

DIT que les locaux de l'Abbaye (le cloître et la salle de réfectoire) sont mis à disposition pour la période du 19 Mai au 30 Septembre 2021 pour recevoir l'exposition photographique nommée « Contemplation, Matthieu RICARD ».

DIT que le tarif d'entrée à l'Abbaye de Silvacane est porté à 10 € par visiteur, durant la période de l'exposition.

DIT que la majoration de 2,50 €, du droit d'entrée est reversé à la SAS BALUZE.

N° 26/21 – APPROBATION D'UN PRET A USAGE AVEC LA SOCIETE AGNES & CO

- Vu la demande de la Société AGNES & CO,

DECIDE d'approuver le prêt à usage entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et la Société AGNES & CO.

DIT que la commune prête à la Société AGNES & CO le bâtiment situé Place Henri de Groux, cadastré section AK N° 186 pour y stocker du matériel et y vendre des fleurs.

DIT que le présent prêt est conclu du 26 au 30 Mai 2021. La période est ferme et non renouvelable.

DIT que le bâtiment est mis à disposition à titre gratuit pour ladite période.

ORDRE DU JOUR

1. Versement d'une subvention aux associations pour l'exercice 2021

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE D'ATTRIBUER aux associations les subventions dont les montants et les votes sont indiqués dans le document ci-annexé. DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2021. DIT que le montant des subventions inscrit au Budget Primitif 2021 est de 415 000 euros au compte 6574 et de 3610 euros au compte 65738. DIT que les conventions d'objectif ont été votées le 10 décembre 2020, et le 18 mars 2021 pour les associations :

- les Colibris
- les Zouzous
- MFR

DIT qu'une subvention exceptionnelle a été attribuée à l'association ci-dessous:

- L'Accueil : 1 500 euros.

DIT que des subventions 2021 ont été accordées à la séance du 18 mars 2021 au compte 65738 aux associations suivantes et pour le montant ci-dessous :

- ASA Canal du moulin : 1 900 euros.
- ASA Canal de Craonne : 1 710 euros.

DIT que des subventions accordées en 2019 n'ont pu être utilisées durant l'exercice 2020 par les associations :

- Classe verte Charles Péguy au titre d'une subvention exceptionnelle : 2500 euros
- Country Roque Festival : 2800 euros
- Arts et Guinguette : 700 euros

DIT que toutes subventions municipales, comprises entre 6.000 € à 18.000 € seront payées en deux versements (le 1^{er} versement de 70 % et 30 % pour le second versement) de la subvention allouée. Le premier versement interviendra après le vote du Conseil Municipal, le second à la demande de l'association et à l'appui de justificatifs.

DIT que toutes les subventions supérieures à 18.000 € seront payées en deux versements de 50 % de la subvention allouée. DIT que la subvention attribuée à l'association « Les Colibris » sera payée en 9 versements : Le premier versement d'un montant de 46.000 € (4/12^o Janvier, Février, Mars, Avril 2021, avance votée en Conseil Municipal du 10/12/2020), les 8 versements suivants, d'un montant de 11 500 € chacun soit une subvention de 138 000.€ pour l'exercice 2021.

DIT que la subvention attribuée à l'Association « Les Zouzous » sera payée en 9 versements : Le premier versement d'un montant de 37.666 € (4/12^o Janvier, Février, Mars, Avril 2021, avance votée en Conseil Municipal du 10/12/2020), les 8 versements suivants, d'un montant de 9416,75. € chacun, soit une subvention de 113 000 € pour l'exercice 2021. DIT que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association. DIT que le tableau des subventions sera publié en annexe du Budget Primitif 2021 et du Compte Administratif 2021 conformément à l'article L6471-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association « Festival International de Piano pour l'exercice 2021 »

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (27), Paul GAILLARD n'ayant pas pris part au vote, ATTRIBUE la somme de 29 103 € à l'Association « FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO ». APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'Association « FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

2. Modification du règlement intérieur restauration scolaire et Maison de l'Enfance (périscolaire matin et soir, mercredis et vacances scolaires)

Rapporteur : Isabelle RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le règlement intérieur modifié tel qu'il est présenté.

3. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône – prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) EXTRASCOLAIRE

Rapporteur : Isabelle RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la convention telle qu'elle est présentée. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les documents s'y rapportant.

4. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône – prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) PERISCOLAIRE – Bonification « Plan mercredi »

Rapporteur : Isabelle RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la convention telle qu'elle est présentée. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les documents s'y rapportant.

5. Convention relative à la continuité de l'accueil et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire avec l'Education Nationale

Rapporteur : Isabelle RICARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention telle qu'elle est présentée. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les documents s'y rapportant.

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Village de Vacances de la Baume au titre de l'exercice 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle du Budget Principal vers le budget annexe du Village de Vacances de la Baume pour un montant de 110 000 €. DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

7. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON au titre de l'année 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ATTRIBUE au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON une subvention d'un montant de 136 000 € pour l'exercice 2021. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 en dépenses au budget 2021 de la Commune et en recettes à l'article 7474 au budget 2021 du CCAS.

8. Approbation du Compte de Gestion budget principal de la Commune exercice 2020

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du budget de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9. Approbation du Compte Administratif budget principal de la Commune exercice 2020

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

S'agissant du vote du compte administratif, le Maire ne prenant pas part au vote, Madame Isabelle RICARD est désignée comme président de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Le compte administratif du budget Commune de l'exercice 2020, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M14, affiche les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2020
Section de fonctionnement	6 169 639,54 €	6 031 954,10 €	137 685,44 €
Section d'investissement	2 003 743,93 €	2 749 981,74 €	-746 237,81 €
	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice N- 1 (2019)	Résultat Global 2020

Section de fonctionnement	137 685,44 €	862 888,45 €	1 000 573,89 €
Section d'investissement	-746 237,81 €	2 642 149,02 €	1 895 911,21 €
soit un excédent Global de clôture de			2 896 485,10 €
	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2020
Restes à Réaliser 2020 à reporter en 2021	2 163 265,91 €	3 043 417,74 €	-880 151,83 €
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de	2 016 333,27 €		

Le Conseil Municipal à l'unanimité, CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser. VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10. Affectation des résultats de l'exercice 2020 budget principal de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, CONFIRME les résultats 2020 comme suit au budget 2021 :

Reports à nouveau	+ 1 000 573.89 € (fonctionnement – 002 - recettes)
	+ 1 895 911.21 € (investissement – 001 - dépenses)

11. Approbation du Budget Supplémentaire budget principal de la Commune exercice 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le budget supplémentaire du budget principal de la commune de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Reste à réaliser 2020	3 043 417.74 €	2 163 265.91 €
Excédent d'investissement 2020		1 895 911.21 €
Crédits supplémentaires	992 513.65 €	- 23 245.73 €
TOTAL	4 035 931.39 €	4 035 931.39 €
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2020		1 000 573.89 €
Crédits supplémentaires	811 623.89 €	-188 950.00 €

TOTAL	811 623.89 €	811 623.89 €
TOTAL DU BUDGET	4 847 555.28 €	4 847 555.28 €

12. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2020

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du budget annexe du village de Vacances de la Baume, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13. Approbation du Compte Administratif budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2020

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

S'agissant du vote du compte administratif, le Maire ne prenant pas part au vote, Madame Isabelle RICARD est désignée comme président de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Le compte administratif du budget annexe du Village de Vacances de la Baume de l'exercice 2020, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M4, affiche les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2020
Section d'exploitation	103 476,56 €	151 437,21 €	-47 960,65 €
Section d'investissement	5 451,61 €	2 097,06 €	3 354,55 €
	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice N- 1 (2019)	Résultat Global 2020
Section d'exploitation	-47 960,65 €	680,32 €	-47 280,33 €
Section d'investissement	3 354,55 €	23 541,68 €	26 896,23 €
soit un excédent Global de clôture de			-20 384,10 €
	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2020
Restes à Réaliser 2020 à reporter en 2021	0,00 €	3 900,00 €	-3 900,00 €
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de	-24 284,10 €		

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes de la section d'investissement qui ont été engagées mais qui n'ont été ni mandatées ni recouvrées en 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, CONSTATE que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser. VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14. Affectation des résultats de l'exercice 2020 budget annexe du Village de Vacances de la Baume

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, CONFIRME les résultats 2020 comme suit au budget 2021 :

Reports à nouveau	- 47 280.33 €	(fonctionnement – 002 - dépenses)
	+ 26 896.23 €	(investissement – 001 - recettes)

15. Approbation du Budget Supplémentaire budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du Village de Vacances de la Baume de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Reste à réaliser 2020	3 900.00 €	0.00 €
Excédent d'investissement 2020		26 896.23 €
Crédits supplémentaires	22 996.23 €	0.00 €
TOTAL	26 896.23 €	26 896.23 €
FONCTIONNEMENT		
Déficit de fonctionnement 2020	47 280.33 €	

Crédits supplémentaires	-1 444.33 €	80 000.00 €
TOTAL	45 836.00 €	80 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	72 732.23 €	106 896.23 €

16. Approbation du Compte de Gestion budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2020

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

17. Approbation du Compte Administratif budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2020

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

S'agissant du vote du compte administratif, le Maire ne prenant pas part au vote, Madame Isabelle RICARD est désignée comme président de séance en remplacement de Monsieur le Maire. Le compte administratif du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane de l'exercice 2020, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M14, affiche les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2020
Section de fonctionnement	284 144,84 €	319 020,76 €	-34 875,92 €
Section d'investissement	15 241,78 €	14 715,91 €	525,87 €
	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice N- 1 (2019)	Résultat Global 2020
Section de fonctionnement	-34 875,92 €	222 524,90 €	187 648,98 €
Section d'investissement	525,87 €	810 915,52 €	811 441,39 €
soit un excédent Global de clôture de			999 090,37 €
	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2020
Restes à Réaliser 2020 à reporter en 2021	0,00 €	4 884,00 €	-4 884,00 €
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de	994 206,37 €		

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes de la section d'investissement qui ont été engagées mais qui n'ont été ni mandatées ni recouvrées en 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser. VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18. Affectation des résultats de l'exercice 2020 budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, CONFIRME les résultats 2020 comme suit au budget 2021 :

Reports à nouveau	+ 187 648.98 € (fonctionnement – 002 - recettes)
	+ 811 441.39 € (investissement – 001 - dépenses)

19. Approbation du Budget Supplémentaire budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Reste à réaliser 2020	4 884.00 €	0.00 €
Excédent d'investissement 2020		811 441.39 €
Crédits supplémentaires	806 557.39 €	
TOTAL	811 441.39 €	811 441.39 €
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2020		187 648.98 €
Crédits supplémentaires	187 648.98 €	0.00 €
TOTAL	187 648.98 €	187 648.98 €
TOTAL DU BUDGET	999 090.37 €	999 090.37 €

20. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2020

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du Comptoir Boutique de l'Abbaye de Silvacane, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

21. Approbation du Compte Administratif budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2020

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

S'agissant du vote du compte administratif, le Maire ne prenant pas part au vote, Madame Isabelle RICARD est désignée comme président de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Le compte administratif du budget annexe du Comptoir Boutique de l'Abbaye de Silvacane de l'exercice 2020, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M4, affiche les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2020
Section d'exploitation	151 095,80 €	156 496,59 €	-5 400,79 €
Section d'investissement	66 583,77 €	64 337,92 €	2 245,85 €
	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice N- 1 (2019)	Résultat Global 2020
Section d'exploitation	-5 400,79 €	9 260,28 €	3 859,49 €
Section d'investissement	2 245,85 €	78 386,91 €	80 632,76 €
soit un excédent Global de clôture de			84 492,25 €
	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2020
Restes à Réaliser 2020 à reporter en 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de	84 492,25 €		

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes de la section d'investissement qui ont été engagées mais qui n'ont été ni mandatées ni recouvrées en 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser. VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

22. Affectation des résultats de l'exercice 2020 budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, CONFIRME les résultats 2020 comme suit :

Reports à nouveau	+ 3 859.49 € (fonctionnement – 002 - recettes) + 80 632.76 € (investissement – 001 - dépenses)
--------------------------	---

23. Approbation du Budget Supplémentaire budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe de la Boutique de l'Abbaye de Silvacane de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Reste à réaliser 2020	0.00 €	0.00 €
Excédent d'investissement 2020		80 632.76 €
Crédits supplémentaires	80 632.76 €	0.00 €
TOTAL	80 632.76 €	80 632.76 €
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2020		3 859.49 €
Crédits supplémentaires	3 859.49 €	0.00 €
TOTAL	3 859.49 €	3 859.49 €
TOTAL DU BUDGET	84 492.25 €	84 492.25 €

24. Taxe foncière bâtie : limitation de l'exonération à 40 % de la base imposable pour les locaux à usage d'habitation

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la limitation de l'exonération à 40% de la base imposable de la Taxe Foncière Bâtie pour tous les immeubles à usage d'habitation.

25. Subventions façade

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention au propriétaire privé de la parcelle AL 178, 25 rue de l'Eglise, de 50% du montant du devis validé par le comité technique soit une subvention maximale de 2 927,50 €. ATTRIBUE une subvention au propriétaire privé de la parcelle AM 86, 2 rue Mermoz, de 50% du montant du devis validé par le comité de pilotage soit une subvention maximale 1 650,82 €. ATTRIBUE une subvention au propriétaire privé de la parcelle AL 8, 1 rue de Silvacane, de 50% du montant du devis validé par le comité de pilotage soit une subvention maximale 5 358,00 €. PRECISE que dans le cas où le montant de la facture acquittée et validée par l'architecte conseil serait inférieur au devis présenté, il sera fait application du taux de 50% à ce montant pour redéfinir le montant définitif de la subvention. SOLLICITE la participation financière du Conseil départemental des Bouches du Rhône à hauteur de 70 % des subventions versées par la commune au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ces demandes.

26. Approbation de la Charte de qualité architecturale, urbaine et environnementale des constructions (charte AUE)

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la charte telle qu'elle est présentée. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

27. Echanges de terrains sans soulte Rue de la Libération/Chemin des Adrechs

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ACCEPTE l'échange sans soulte des parcelles cadastrées AS31-32p-223 propriété des Consorts Coustabeau et des parcelles cadastrées AS33p-34p propriété de la Commune de La Roque d'Anthéron. DIT que les frais d'acte seront à la charge de la commune. DESIGNNE l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir les actes correspondants. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

28. Requalification de l'Avenue de la Durance – Régularisation d'une emprise foncière

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ACCEPTE l'acquisition, pour un montant de 2 500 € net vendeur, de la parcelle cadastrée AT n°250 d'une superficie totale de 141 m² dont Madame et Monsieur Gérard MASSA sont propriétaires. DIT que les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de la Commune de La Roque d'Anthéron. DESIGNNE l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir les actes correspondants. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

29. Accompagnement des travaux d'entrée de ville – enfouissement des réseaux aériens de l'Avenue Paul Onoratini

Rapporteur : Monsieur VANDENBOSSCHE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISE le projet d'enfouissement des réseaux aériens de transport d'énergie électrique et de télécommunication de l'avenue Paul Onoratini dont le coût estimatif global est estimé à 60 056,00 € HT (75 886,76 € TTC). INSCRIT les crédits suffisants au budget. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention susvisée.

30. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Pour ce qui concerne les emplois permanents

APPROUVE la création du poste suivant :

CADRE D'EMPLOI	Nb	Quotité	GRADE	CAT	FILIERE
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	100%	Assistant de conservation	B	Culturelle

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs permanents de la commune. DIT que la dépense correspondante est inscrite en section de fonctionnement du budget de la commune au chapitre 012.

31. Adoption de la convention « Petites Villes de Demain »

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la convention « Petites Villes de Demain ». AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

32. Adhésion au dispositif « Initiative Pays d'Aix »

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion au dispositif « Initiative Pays d'Aix ». DIT que le coût de l'adhésion est fixé à 250 € par an. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 14 Juin 2021

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS